



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Communauté XXL, avec ses 158 communes sur 2 967 km² et plus de 300 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte des démarches stratégiques et territoriales (PCAET, PAT, PNR, LEADER) et exerce des compétences telles que l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (eau, biodiversité, énergie) qui répondent aux spécificités de son territoire (Littoral/Montagne, urbain/rural).

Contact :

Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 Avenue Foch – 64 100 Bayonne

europa@communaute-paysbasque.fr

06 12 03 20 72

<https://www.communaute-paysbasque.fr/>

CAHIER D'ACTEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

POUR UNE PAC PLUS VERTE, PLUS EQUITABLE ET PLUS SOLIDAIRE

Dessiner une nouvelle PAC plus verte, plus équitable et plus solidaire, c'est construire une agriculture capable de répondre aux grands défis européens. Transition et cohésion sont les mots d'ordre de cette proposition pour le futur Plan Stratégique National (PSN). La déclinaison de la PAC sur le territoire français aura pour objectif de :

- Renforcer la structuration des filières locales en accompagnant l'installation et la transmission ;
- Accorder plus de place au soutien des petites fermes et favoriser leur autonomie ;
- Implanter plus fortement les pratiques agro-écologiques pour élargir l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous ;
- Assurer les conditions d'un développement équilibré des territoires en gardant une montagne vivante et en ancrant les populations actives dans les territoires ruraux ;
- Déployer une gouvernance de proximité et des moyens adaptés aux nouveaux enjeux.



Bélier en estive sur Urtai Urepel

STRUCTURER LES FILIERES LOCALES

Afin de favoriser la relocalisation, la valorisation et la diversification des productions, la nouvelle PAC soutiendra la structuration des filières locales (maraîchères, arboricoles, élevages de races locales ou agroforesterie), à travers :

- L'appui au développement d'outils collectifs d'abattage, de découpe, de transformation, de logistique (stockage, moyens de transport) et de vente ;
- Le renforcement des aides pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique ;
- Des fonds pour le soutien au développement des outils de communication et de promotion des filières locales.

Elle soutiendra aussi les races rustiques locales en réhaussant les aides accordées aux races menacées, en accordant plus de subventions aux races en déclin et en diminuant ou supprimant les ratios de productivité exigés aux élevages (ovins par exemple).

Elle accompagnera également les pratiques plus vertueuses pour le bien-être animal comme l'abatage à la ferme et l'élevage en plein air.

SOUTENIR LES PETITES FERMES

Plus souples, adaptables et en général diversifiées, les petites fermes engendrent des externalités positives en matière d'économie et d'emploi, de biodiversité, de patrimoine et de tourisme.

En remplaçant les droits à paiement de base qui encouragent l'agrandissement des fermes par des aides attribuées à l'emploi plutôt qu'à la surface, la PAC participera à la vitalité des territoires.

Des aides proportionnelles au travail plutôt qu'à l'hectare permettront d'assurer un paiement minimum à tous les agriculteurs et de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail lors du passage à des pratiques agroécologiques (comme le désherbage mécanique) et de diversification. Elle soutiendra le développement des outils de transformation et de vente à la ferme et accompagnera la diversification de la production agroalimentaire.

RENFORCER LA TRANSITION AGRO ECOLOGIQUE

Avec une ambition environnementale renforcée (Pacte Vert pour l'Europe), la PAC devra être un levier pour répondre aux défis environnementaux et climatiques.

La PAC valorisera les pratiques agricoles à effet positif sur la qualité des sols ou de l'eau, la biodiversité et les paysages, etc. Un fonds « Paiements de services environnementaux » sera mis en place pour des pratiques favorables au stockage carbone (productions végétales, agroforesterie, races et variétés locales et adaptées aux territoires) et à l'adaptation des fermes aux changements climatiques.

Pour préserver la biodiversité locale et les services écosystémiques associés, les milieux remarquables (Natura 2000) et les continuités écologiques, la PAC bonifiera l'entretien d'espaces d'intérêt écologique (haies, mares, jachère, ripisylve).

Le PSN financera la conversion environnementale et écologique des exploitations en accompagnant la mise en conformité de leurs infrastructures par rapport aux normes environnementales et sanitaires. Le dispositif MAEC devra s'assurer que les terres qui bénéficient des aides de conversion et maintien en bio soient réellement exploitées. Le paiement des subventions MAEC ne devra plus subir les retards contreproductifs pour la mobilisation des agriculteurs.

La PAC soutiendra la création d'un fonds d'investissement consacré à la R&D, à l'innovation et aux expérimentations agroécologiques sur les fermes (alternatives aux pesticides, compensation de perte rendements lors d'expérimentation).

FAVORISER L'AUTONOMIE DES FERMES

Véritable enjeu de pérennité des exploitations, l'autonomie contribue à la résilience écologique et économique. La PAC soutiendra l'autonomie des fermes par rapport aux ressources en matière de :

- Alimentation animale : autonomie fourragère, céréalière, protéique ;
- Production d'énergies renouvelables (solaire, méthanisation) adaptée aux types de fermes du Pays Basque ;
- Réduction d'apports externes d'intrants ;
- Economie d'eau.

Le paiement vert pour la diversification des cultures, le soutien couplé, le fonds FEADER et les MAEC pourront être utilisés pour soutenir l'autonomie des fermes.

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

La transmission et l'installation d'exploitations constituent un enjeu majeur pour le renouvellement des générations ainsi que pour le maintien d'une agriculture et de savoir-faire. La PAC financera les actions favorisant l'information des cédants et repreneurs, la transmission des pratiques économiques et sociologiques en vue de revaloriser le métier de l'agriculteur.

Tous les nouveaux installés doivent être accompagnés, quel que soit leur âge ou leur cadre d'installation (familial/hors cadre familial). Un fonds sera mis en place pour soutenir le développement des formations agricoles tout au long de la vie.

Cet accompagnement passera aussi par le soutien au développement d'une véritable stratégie de protection et de préservation du foncier agricole.

DEVELOPPER ET MAINTENIR UNE MONTAGNE VIVANTE

La PAC soutiendra toutes les activités pastorales (agriculture/forêt) avec des compensations par rapport aux coûts de production et au temps de travail supplémentaire liés aux handicaps naturels en montagne.

Pour maintenir une dynamique pastorale sur nos montagnes, la PAC devra :

- Maintenir les interventions bonifiées pour les exploitations de montagne ;
- Créer des outils pour la transformation fromagère en estive ;
- Accompagner l'emploi de main d'œuvre en estive.

Cette dynamique pastorale est garante de l'entretien des paysages et d'une mosaïque de milieux. La PAC devra ainsi encourager les démarches partenariales pour améliorer la gestion collective et la valorisation des espaces de montagne. Une attention particulière sera portée à la gestion du multi-usage sur ces espaces pastoraux en développant des outils de gestion concertée et d'information/sensibilisation aux différents usagers.

AGIR POUR UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR TOUS

La PAC réorientera ses aides pour soutenir et accompagner les actions qui visent une alimentation saine et durable pour tous. La priorité : agir sur les comportements et les pratiques en finançant des actions de sensibilisation, d'éducation à l'alimentation durable et au gaspillage alimentaire auprès des jeunes notamment.

Afin de garantir une alimentation équilibrée et de qualité, la PAC encouragera et soutiendra des modes de productions plus responsables et plus durables (notamment la diminution de l'utilisation d'intrants chimiques). C'est un véritable enjeu de santé publique pour l'ensemble des citoyens européens. A ce titre, l'agriculture biologique devra être soutenue pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Elle soutiendra les exploitations engagées dans des circuits de proximité qui permettent de rapprocher : territoires ruraux et urbains ; producteurs et consommateurs.

Enfin, la lutte contre la précarité alimentaire, de plus en plus prégnante à l'échelle des territoires, devra inviter la PAC à poursuivre son accompagnement et son soutien en direction des structures d'aide alimentaire.

MAINTENIR LA VITALITE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Un second pilier de la PAC fort est nécessaire pour soutenir les projets de développement rural : services à la personne et équipements structurants, projets touristiques, initiatives locales venant renforcer le lien social et le vivre ensemble, opérations de revitalisation des centre-bourg, actions pour réduire la fracture numérique, ...

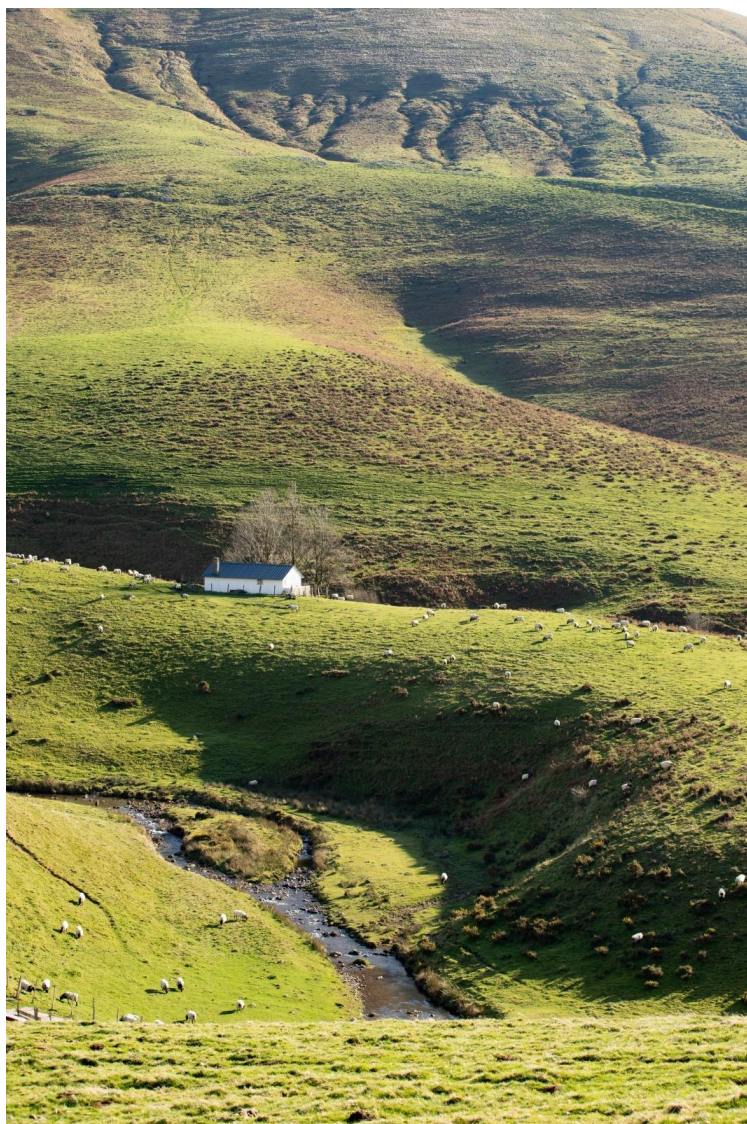
L'accent devra être mis à la fois sur des projets engagés dans la Transition énergétique et écologique mais aussi qui mobilisent la participation des habitants et acteurs des territoires ruraux.

DEPLOYER UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE ET DES MOYENS ADAPTES AUX NOUVEAUX ENJEUX

Pour une animation territorialisée et de proximité, le second pilier de la PAC devra continuer à être géré à l'échelon régional et une enveloppe territoriale LEADER devra être maintenue.

Outre la garantie d'une instruction administrative et financière plus fluide et plus rapide, cette proximité offrira une réponse adaptée aux enjeux des territoires et de ses acteurs.

Pour une distribution des aides efficace, la simplification des règlements et des procédures sera un enjeu fort tout au long de la programmation 2021-2027. Les procédures de financement devront s'adapter aux porteurs de projets. Des outils de gestion comme les coûts simplifiés ou l'avance de trésorerie devront être envisagés.



Artxilondo Cayolar Cize